

Informations à communiquer lors de la publication d'un article qui présente une séance ou une séquence en arts plastiques

Préambule : présentation rapide de la séance ou de la séquence

- Professeur(s).
- Établissement.
- Niveau de classe.
- Intitulé de la séance ou de la séquence (titre s'il y en a un).
- Les objectifs disciplinaires travaillés dans la séance (ou dans la séquence).
- Les attentes (« l'élève est capable de »).
- Les liens avec les nouveaux programmes (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015).
- Les compétences disciplinaires et communes aux autres disciplines, visées parmi les cinq domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (BO n°17 du 23 avril 2015).
- La progressivité en tenant compte des cycles d'apprentissages (et des attendus de fin de cycle).
- Le vocabulaire acquis par les élèves (s'il y a lieu).

Raconter le déroulement de la séance ou de la séquence

- Contenu du scénario pédagogique : demande exacte faite aux élèves. Avec quels supports ? Comment avez-vous suscité leur intérêt ?
- Contexte (période dans l'année, ce que savent déjà les élèves, conditions matérielles, type d'établissement...).
- Déroulement. Ce que fait l'élève. Comment réagit-il ? Quelles interventions du professeur (cadrant, accompagnant, étayant, autres) ?
- Références artistiques. Relation aux œuvres et/ou aux démarches artistiques. (Qu'est ce que l'on montre et pourquoi ?).
- Statut de la production de l'élève (découverte, recherche, expérimentation, application, démarche de projet, travail abouti...).
- Quel type d'évaluation (intermédiaire, finale, auto-évaluation), à quel moment ? avec quels critères ? se référant à quel(s) domaine(s) du socle ?

Il n'est pas obligatoire de placer les informations dans l'ordre indiqué sur cette fiche. Vous pouvez personnaliser la forme de votre partage de séance ou de séquence.

Pour autant, il faut impérativement vous référer aux nouveaux programmes ((BO spécial n°11 du 26 novembre 2015) et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (BO n°17 du 23 avril 2015).

**Ces informations sont essentielles pour que les internautes – qu'ils soient chef d'établissement, parents, professeurs ou élèves – lisant un article comprennent bien ce qui s'enseigne dans un cours d'arts plastiques et comment on l'enseigne.
MERCI.**